

## BREVET PROFESSIONNEL AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

fiche RNCP : RNCP38227

### PROFIL POUR CE DIPLOME

#### Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux candidats âgés de 16 ans à 29 ans révolus.

L'âge peut être porté à 35 ans révolus si le candidat, dans un délai d'un an maximum après le précédent contrat d'apprentissage :

- signe un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- ou -a vu son contrat précédent rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge maximum pour signer un contrat d'apprentissage si le candidat :

- dispose d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- ou -est inscrit en tant que sportif de haut niveau ;
- ou -envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention de ce diplôme.

#### Prérequis

Être titulaire du CAP Agent de Sécurité.  
Être titulaire de la Carte Professionnelle Agent Privé de Sécurité.

#### Modalités et délais d'accès

Période de positionnement de janvier à septembre.

Dossier de candidature :

- auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré ;
- ou -à partir du site internet de l'Institut ([www.institutnicolasbarre.fr](http://www.institutnicolasbarre.fr)) cliquer sur **Ypareo** puis sur Espace candidature.

Rendez-vous individuel après complétude du dossier de candidature.

Validation de la candidature dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel, l'inscription ne sera définitive que lorsque le candidat aura trouvé son entreprise d'accueil et signé son contrat d'apprentissage. *Le candidat peut être accompagné dans la recherche de son entreprise d'accueil sur simple demande.*

### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Prendre en charge un site.  
Intervenir sur un feu.  
Intervenir sur une installation en télé-sécurité.  
Secourir et assister les personnes.

## FICHE FORMATION

### PERSPECTIVES POST-FORMATION

**Suite de parcours :** BTS Management Opérationnel de Sécurité.

**Débouchés :** Agent de sûreté ; Agent de sécurité ; Agent de sécurité incendie ; Chef d'équipe des services de sécurité incendie.

**Passerelles/Équivalences :** l'obtention d'un Brevet Professionnel permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre Brevet Professionnel ou à un CAP.

### ORGANISATION DE LA FORMATION

#### Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique. *(la liste des formateurs peut être communiquée sur demande auprès de l'Institut)*

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, dojo, ...).

**Rythme de l'alternance :** 1 semaine en entreprise, 1 semaine au centre de formation.

#### Modalités d'évaluation

Examens ponctuels en fin de formation.

#### Nombre de participants

6 à 14 stagiaires.

#### Durée de la formation

24 mois ; 800 heures.

### Programme

#### **Bloc de compétences n° 1 : Prise en charge d'un site**

- Inventorier tous les risques potentiels d'un site donné, les analyser
- Repérer l'emplacement et la nature des matériels mis à disposition
- Vérifier leur adéquation avec les risques analysés
- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'alarme et de leur liaison correcte avec les différents points stratégiques de l'installation
- Proposer le choix d'un matériel et de son implantation sur le plan
- Établir un devis du projet
- Proposer des améliorations conformes à la réglementation en vigueur

#### **Bloc de compétences n° 2 : Intervention sur le feu**

- Choisir en fonction des équipements, des substances et des matériaux enflammés les moyens matériels adaptés
- Faire appel à des services d'assistance en fonction de l'importance du sinistre
- Rendre compte oralement
- Repérer au cours d'une ronde en équipe un début d'incendie et réagir en rapidité et efficacité à l'aide des matériels appropriés

## FICHE FORMATION

### **Bloc de compétences n° 3 : Intervention sur installation en télé-sécurité**

- Repérer immédiatement, à partir d'un des écrans de la centrale de télésurveillance le lieu où vient de se produire un incident ou une intrusion
- Déployer immédiatement ses équipiers aux points sensibles du réseau surveillé
- Prendre immédiatement toutes les initiatives susceptibles de mettre en sécurité maximale les installations sensibles
- Décoder très rapidement les informations reçues par le réseau des caméras de surveillance
- Affecter en fonction de leurs compétences les ressources humaines disponibles
- Donner des consignes claires et précises dans le respect de la légalité à ses équipiers
- Rendre compte oralement et par écrit

### **Bloc de compétences n° 4 : Secours et assistance aux personnes**

- Porter secours et assistance à une personne blessée au cours de l'intervention
- Demander immédiatement du secours ou l'intervention des forces de police par déclenchement d'alarme ou téléphone mobile
- Maîtriser les connaissances du PSC1 en attendant les 1<sup>er</sup> secours

### **Bloc de compétences n° 5 : Expression et connaissance du monde**

### **Bloc de compétences n° 6 : Langue vivante étrangère (Anglais)**

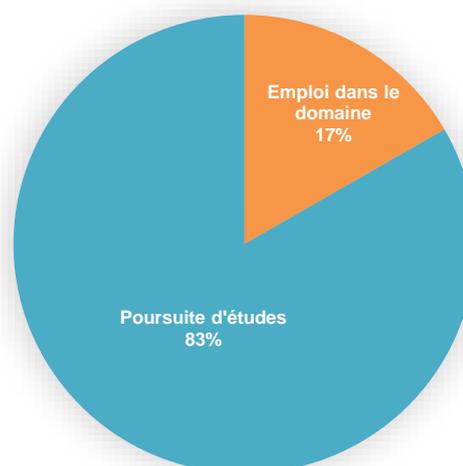
### **Bloc de compétences n° 7 : Mathématiques – Sciences Physiques et Chimiques**

### **Validation**

Brevet Professionnel d'Agent Technique de Prévention et de Sécurité, délivré par Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.  
(date d'enregistrement : 16 octobre 1997).

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce Brevet professionnel peuvent demander, pour les blocs de compétences dont la note est égale ou supérieure à 10 sur 20, à bénéficier de la conservation de celles-ci pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial.

### **Résultats de la dernière session de formation (juin 2024)**



## FICHE FORMATION

### Les + de la formation (plus-value)

- #Réseau important d'entreprises partenaires
- #Plateaux techniques récents
- #Formateurs issus du milieu professionnel

### Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 6 138 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) ;
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé ;
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » ;
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

### Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie BLANCHARD.

### Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2025.

### Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières.

### Contact(s)

Christophe MEERSMAN, Directeur Adjoint.